



Fiches actions

15 fiches actions pour un Oisans durable

Sommaire

I. Préservation et adaptation du cadre de vie.....	6
Action n°1 – Préserver les écosystèmes, la biodiversité et faciliter l'usage des "Sfn".....	8
1) Faciliter la préservation des milieux et partager les connaissances sur l'environnement et leur transmission.....	9
2) Assurer la prise en compte des différentes Trames dans les documents d'urbanismes - trames verte, bleue, noire.....	10
Action n°2 – Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques et leur évolution face aux effets du changement climatique.....	11
1) Améliorer la transmission des informations liées aux risques et renforcer les connaissances locales pour anticiper les risques naturels, compréhension des phénomènes.....	12
2) Diminuer la vulnérabilité de la population et des infrastructures par la prévention et la gestion des risques et des aléas.....	13
3) Anticiper et prévenir le risque inondation.....	14
Action n°3 – Assurer la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.....	15
1) Anticiper les évolutions des milieux aquatiques au vu du changement climatique et de ses effets tout en préservant la ressource en eau.....	16
2) Développer nos connaissances et les usages des eaux non conventionnelles (dont les eaux grises).....	17
Action n°4 – Préserver la santé et le bien-être des populations.....	18
1) Améliorer la connaissance de la qualité de l'air sur le territoire.....	19
2) Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.....	20
3) Améliorer les connaissances sur l'adaptation possible des logements pour faciliter le confort d'hiver et le confort d'été.....	21
II. Adaptation des services publics pour une solidarité territoriale	22
Action n°5 – Développer l'habitat performant et permanent ainsi que les bâtiments publics efficaces.....	24
1) Accélérer la rénovation énergétique des logements et des bâtiments.....	25
2) Faire du territoire un exemple en matière de construction durable, responsable.....	26
Action n°6 – Assurer une mobilité performante, accessible	27
1) Poursuivre et intensifier le développement des transports collectifs	28
2) Développer les pôles d'échange intermodaux et les stationnements associés.....	29
3) Favoriser la pratique du covoiturage, de l'autopartage, de la mobilité solidaire	29
4) Promouvoir et développer les modes actifs.....	30
III. Accompagnement et adaptation des activités économiques du territoire.....	31
Action n°7 – Accompagner l'adaptation et l'évolution du secteur touristique face au changement climatique	33
1) Soutenir et contribuer au développement du tourisme responsable.....	34
2) Faciliter et valoriser l'installation des professionnels en lien avec la transition énergétique (rénovation, EnR, etc.) et écologique (paysagiste, construction, carrière...).....	35
Action n°8 – Favoriser la sobriété des usages et le développement d'une économie circulaire.....	36
1) Sensibilisation, formation à la sobriété pour les professionnels et les collectivités (consommation d'eau, limitation des déchets, etc.)	37
2) Soutenir et développer la mise en œuvre d'une ressourcerie et d'une matériauthèque sur le territoire.....	37

3) Faciliter et dynamiser les pratiques sociétales permettant une économie circulaire (consommation responsable, approvisionnement durable, allongement de la durée d'usage, mutualisation des biens et services, etc.).....	38
Action n°9 – Accompagner l'adaptation de la filière sylvicole	39
1) Coordonner, animer et soutenir la filière sylvicole (stratégie forestière du massif sud Isère - SFMSI).....	40
2) Dynamiser la filière bois (bois énergie, bois construction).....	40
Action n°10 – Accompagner l'adaptation de la filière agricole	41
1) Relocaliser l'agriculture et l'alimentation en Oisans et dynamiser la production locale.....	42
2) Augmenter la réalisation de bilan carbone agricole sur le territoire.....	42
3) Accompagner le développement des productions biosourcées autres qu'alimentaire (textile, construction, etc.).....	43
IV. Développement des énergies renouvelables.....	44
Action n°11 – Favoriser le développement des ENR sur le territoire (solaire, bois énergie, géothermie).....	46
1) Développer et soutenir la production solaire photovoltaïque et thermique.....	47
2) Améliorer les connaissances sur la géothermie et autres sources de production d'énergie.....	47
3) S'assurer du développement coordonné des réseaux énergétiques du territoire auprès des partenaires techniques.....	48
Action n°12 – Accompagner les collectivités au déploiement des réseaux de chaleur bois et ENR&R	49
1) Poursuivre l'accompagnement technique des collectivités par l'AGEDEN	50
2) Développer les réseaux de chaleur et réseaux techniques biomasse approvisionnés localement	50
V. Transversalité - Démarche globale et partenariale.....	51
Action n°13 – Animer, co-piloter et évaluer le PCAET.....	53
1) Assurer la mise en œuvre et le suivi du PCAET.....	54
Action n°14 – Développer l'engagement des collectivités du territoire vers une démarche d'exemplarité.....	55
1) Exemplarité de la collectivité.....	56
2) Accompagner les communes sur les sujets de la transition énergétique et faciliter l'exemplarité du patrimoine public.....	57
Action n°15 – Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche climat, air et énergie.....	58
Pérenniser, développer les partenariats avec les acteurs locaux	59

La structure des fiches actions :

Axe I – Titre de l'axe		
I.A – Titre de l'orientation stratégique		
N°action – Titre de l'action		
OBJECTIFS DE L'ACTION - Objectifs qualitatifs - Objectifs chiffrés		
 Gains en matière de GES Gains en matière de polluants atmosphériques	 Économies d'énergies Production d'EnR	 Adaptation au CC
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Pilotage Mobilisation		RÉFÉRENT INTERNE
LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS Listes des acteurs, projets ou autres documents ayant un lien avec l'action		LIEN AVEC AUTRES ACTIONS Listes des actions du plan d'actions en lien avec l'action
 INDICATEURS Indicateurs de suivi et de mise en œuvre spécifique à l'action	Autres documents : Documents en lien avec l'action	
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE		

I.A.1 – Titre de l'action

A/



1) Sous-actions et détails



Coûts financiers



Moyens humains envisagés



Aides et subventions :



Porteur :

Porteur de l'action



Partenaires :

Partenaires de l'action



Cibles :

Cibles de l'actions



Principales échéances

Légende des pictogrammes :



Adaptation



Animation et pilotage



Atténuation (énergie)



Atténuation (GES)



Qualité de l'Air



Ressources

GLOSSAIRE

AAP : appel à projet
ABF : architecte des bâtiments de France
ABI : atlas de la biodiversité intercommunal
ADIL : agence départementale d'information sur le logement
AEP : alimentation en eau potable
AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
AGEDEN : Association de gestion durable de l'énergie en Isère
ARS : Agence Régionale de Santé
ASA : association syndicale autorisée (forêt : aussi ASL, ASLGF)
Atmo AURA : association agréée de surveillance de la qualité de l'air en AURA (AASQA)
CA : chambre d'agriculture
CBN : conservatoire national botanique
CCI : chambre de commerce et d'industrie
CCRT : contrat de chaleur renouvelable territorial
CEE : certificats d'économies d'énergie
CEN : Conservatoire des espaces naturels
CEP : conseiller en énergie partagé
CMA : chambre des métiers et d'artisanat
COFOR : communes forestières
COPIL : comité de pilotage
CRPF : Centre régional / national de la propriété forestière
CT : contrat de territoire
DFCI : Défense des forêts contre les incendies
DOCOB : document d'objectifs
EEE : espèces exotiques envahissantes
ENR : énergies renouvelables
ENS : Espace Naturel Sensible
ERP : établissement recevant du public
FNE (38) : France Nature Environnement
FREDON : réseau relatif à la santé des végétaux
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES : gaz à effet de serre
IRVE : installation de recharge des véhicules électriques
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
MaaS : Mobility as a Service soit la mobilité entendue comme un service – outil numérique de mobilité
N2000 : Natura 2000
OAP : orientation d'aménagement et de programmation

OFB : Office Français de la Biodiversité
ONF : office national des forêts
OPAH : opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
P/MAEC : plan/mesure agro-environnementale et climatique
PAT : programme alimentaire territorial
PDPFCI : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies
PEM : pôle d'échange multimodal
PICS : Plan de Sauvegarde Intercommunal
PLH : programme local de l'habitat
PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLU : Plan local d'urbanisme
PPT : plan pastoral territorial
PRSE : Plan Régional Santé-Environnement
PV : photovoltaïque
RCU : réseau de chaleur urbain
REP : responsabilité élargie des producteurs
RGE : reconnu garant de l'environnement
SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS : service départemental d'incendie et de secours
Sfn : Solutions fondées sur la nature
SEM : société d'économie mixte
SPL : société publique locale
SYMBHI : Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
TAD : transport à la demande
TE38 : Syndicat d'énergie de l'Isère
TC : transport en commun
VAE : vélo à assistance électrique
ZA : zones d'activités
ZAN : zéro artificialisation nette
ZFE : zone de faibles émissions
ZH : zones humides



I. Préservation et adaptation du cadre de vie



Axe I – Préservation et adaptation du cadre de vie		
I.A – Préserver les écosystèmes, la biodiversité et faciliter l'usage des solutions fondées sur la nature		
Action n°1 – Préserver les écosystèmes, la biodiversité et faciliter l'usage des "Sfn"		
OBJECTIFS DE L'ACTION		
- Faciliter la préservation du territoire en faisant connaître ses richesses naturelles - Améliorer la connaissance sur la biodiversité et les paysages du territoire - Sensibiliser et informer sur les SFN (Solutions fondées sur la nature) (collectivités et professionnels) - Favoriser l'intégration des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme		
 Maintien et renforcement de la séquestration de carbone	 Économies d'énergie sur l'éclairage public	 Contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ		RÉFÉRENT INTERNE
Mobilisation des partenaires techniques et institutionnels Relais d'informations / Soutien à la communication		Chargée de mission Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS		LIEN AVEC AUTRES ACTIONS
Stratégie nationale des aires protégées (services de l'État) Parc National des Écrins NATURA 2000 - Documents d'Objectifs (DOCOB) sur les sites de l'Oisans Département de l'Isère – Espace Naturel Sensible de Vieille Morte et ENS locaux (Huez, Oz, La Garde) SYMBHI – Compétence GEMAPI / potentiel Contrat Eau & Climat		N°3 - Assurer la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
INDICATEURS		Autres documents : Indicateurs Natura 2000
 - Surfaces de sites naturels ayant fait l'objet d'actions de prévention / préservation (hectares) - Linéaire de haies restaurées (mètres) - Diagnostic/Atlas réalisé (oui/non) - Nombre de contractualisation N2000 entre CCO et Région - Nombre de services écosystémiques recensés - Réalisation de la grainothèque locale (oui/non) - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées sur le territoire (ex. par Natura 2000 / SYMBHI...) - Nombre de communes qui pratiquent l'extinction nocturne		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE		
1) Faciliter la préservation des milieux et partager les connaissances sur l'environnement et leur transmission sur les différentes thématiques environnementales auprès de tout public (scolaire, population, touristes., élus...). 2) Assurer la prise en compte des différentes trames dans les documents d'urbanismes - trames verte, bleue, noire		

I.A. – Préserver les écosystèmes, la biodiversité et faciliter l'usage des "Sfn"

1) Faciliter la préservation des milieux et partager les connaissances sur l'environnement et leur transmission



1) Faciliter la préservation des milieux naturels sensibles

- ⇒ **Par la mise en œuvre des outils de préservation des milieux naturels sensibles existants :**
Les outils de préservation des milieux sensibles évoluent sur le territoire tels que les APHN (arrêté de protection des habitats naturels), les APB (arrêté de protection biotope), les ENS (Espace Naturel Sensible).
- ⇒ **Par la mise en œuvre des actions de préservation réalisées par les acteurs du territoire** tels que le SYMBHI (préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau), le Parc National des Écrins (actions dans le cœur de parc et auprès des communes situées dans la zone d'adhésion), le CEN, ou encore le Département (ENS) ou les communes.
- ⇒ **Par l'augmentation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** auprès des agriculteurs.
- ⇒ **Par la limitation de la pollution lumineuse** pour favoriser la trame noire
- ⇒ En favorisant les actions prévues dans les **DOCOB Natura 2000** (outil de préservation, de gestion et de conciliation des usages) - exemple restauration des haies bocagères dans la plaine du Bourg d'Oisans.

2) Améliorer la connaissance de l'environnement du territoire

- ⇒ **Par le recensement des connaissances déjà existantes** créées par les partenaires techniques et institutionnels (outils du PNE, inventaires faune/flore du SYMBHI, études et suivi de Natura 2000...)
- ⇒ **Par la réalisation d'un atlas de la biodiversité** (à l'échelle d'une ou plusieurs communes volontaires voire de l'intercommunalité)
- ⇒ **Par la création d'une grainothèque locale** pour pérenniser les espèces endémiques (voir partenariat EDF et végétal local)
- ⇒ **Par la proposition de réaliser un escape game** sur la thématique de la biodiversité en immersion sur le territoire.

Ressource clef : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/392>

3) Mettre en lumière les actions animations / sensibilisations réalisées par les partenaires pour :

- ⇒ Améliorer nos connaissances sur les Solutions Fondées sur la Nature (Sfn) et faciliter la transmission des connaissances auprès des professionnels du territoire ;
- ⇒ Favoriser les actions auprès du public scolaire en travaillant avec les structures afin de bâtir des projets pédagogiques ;
- ⇒ Développer des activités de sciences participatives en prenant en compte la réglementation des sites concernés ;
- ⇒ Réaliser un catalogue qui répertorie les associations et partenaires qui peuvent produire un contenu de sensibilisation/formation.



Selon projet porté par nos partenaires



Ressources des partenaires et porteurs

Aides et subventions :

Fonds vert, contrats Natura 2000...

ABI : Subvention « Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité » de l'OFB ; à 80 % et jusque 250 k€ par projet

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aide/s/61e1-mieux-connaître-et-mobiliser-pour-agir-pour-l/>



Programme Territoires engagés pour la nature (OFB) : ingénierie et recherche de financements.

Aide Région AURA : Développer l'agroforesterie et la plantation de haies (FEADER - Dispositif 208 - jusqu'à 80% des coûts)

Aide Région AURA : Financer mes actions de sauvegarde d'espèces prioritaires (aide sur les chiroptères, max 40 000 €/an)



Porteurs :

1 : Communes / PNE / SYMBHI / CEN / CCO
2 : communes et CCO
3 : CCO
CCO : coordination & animation



Partenaires :

1 : CEN, CBN Alpin, OFB, associations, LPO, Asters
2 : OFB, DREAL, associations
3 : associations, PNE, SYMBHI, Natura 2000, Département 38

Cibles :

1 : Communes
2 : Grand public, collectivités
3 : CCO, écoles, grand public



Animations : comptabilisation dès l'approbation du PCAET jusqu'en 2032

I.A. – Préserver les écosystèmes, la biodiversité et faciliter l'usage des "Sfn"

2) Assurer la prise en compte des différentes Trames dans les documents d'urbanismes - trames verte, bleue, noire



Intégrer les continuités écologiques dans les PLU et autres documents d'urbanisme

- ⇒ Les trames verte et bleue sont précisées dans les documents du SCoT, à son échelle
- ⇒ Les documents d'urbanisme locaux définiront les TVBN à l'échelle des communes (avec approfondissement sur les zones à enjeux)
- ⇒ Ils doivent permettre de consolider, protéger et restaurer la Trame Verte et Bleue du territoire par la restauration du réseau de continuités écologiques et de réservoirs de biodiversité

Actions possibles :

- Formation des communes sur les TVB
- Améliorer la connaissance des TVB et noire => cartographie
- Affinage de la connaissance de la trame noire par les actions de Natura 2000 (suivi des chiroptères)



Inclus dans le coût d'élaboration des DUL



Moyens humains envisagés : bureaux d'études AMO en urbanisme et environnement, Chargé de mission SCoT



Aides et subventions :

Département de l'Isère + FNE : accompagnement des communes pour la prise en compte de la trame noire



Porteurs :

1 : communes



Partenaires :

Les communes du territoire de l'Oisans

CAUE



Cibles :

Communes



Principales échéances : délai de mise en compatibilité des PLU de deux ans conformément à la loi Climat et Résilience, qui impose une conformité au principe ZAN à échéance 2028.

Action n°2 – Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques et leur évolution face aux effets du changement climatique

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer la connaissance des risques naturels et technologiques pour mieux s'adapter
- Anticiper l'évolution du risque inondation
- Accompagner les communes dans la réalisation de leur plan communal de sauvegarde (PCS)
- Réaliser le plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
- Améliorer la gestion de crise

 Pas de gain GES / air	 Pas de gain énergie	 Contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique
---	---	--

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation des partenaires institutionnels

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission risques naturels CCO

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

SYMBHI : mise en œuvre des PAPI Romanche et Affluents de la Romanche
Services de l'État
Communes

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°3 - Assurer la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

INDICATEURS



Nombre de risques recensés et cartographiés sur la plateforme explore.ccoisans.fr
Nombre de communes dotées d'un PCS
Réalisation d'un DICRIM intercommunal (oui/non)
PICS réalisé (oui/non)
Nombre d'animations/sensibilisations réalisées sur les risques (nombre par type de réalisations)
Nombre d'élus formés aux risques

Autres documents :

Avancement des actions des PAPI Romanche et Affluents de la Romanche
PPRN des services de l'Etat

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Améliorer la transmission des informations liées aux risques et renforcer les connaissances locales pour anticiper les risques naturels, compréhension des phénomènes
- 2) Diminuer la vulnérabilité de la population et des infrastructures par la prévention et la gestion des risques et des aléas
- 3) Anticiper et prévenir le risque inondation

I.B. – Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques et leur évolution face aux effets du changement climatique

1) Améliorer la transmission des informations liées aux risques et renforcer les connaissances locales pour anticiper les risques naturels, compréhension des phénomènes



1) Favoriser l'accès à la connaissance des risques :

- ⇒ Par l'utilisation de la plateforme explore.ccoisans.fr pour informer en temps réel sur des risques possibles (fermeture de chemin, de sentiers, de route, etc.) ;
- ⇒ Par la communication améliorée sur le site internet de la CCO (page en cours de développement spécifique sur les risques) ;
- ⇒ Par la mise en avant d'outils portés par des partenaires tels que "Regard d'altitude" piloté par le Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN) ou l'outil étatique <https://fr-alert.gouv.fr/> ;
- ⇒ Par la réalisation de documents d'information communaux sur les risques majeurs (« DICRIM »).



Coûts ingénierie CCO (déjà en cours), avec aide Fonds vert

Services de l'État



Chargé de mission risques naturels de la CCO et partenaires

Services de l'État

2) Améliorer la connaissance d'un phénomène naturel spécifique

- ⇒ Plan national d'actions sur les risques d'origine glaciaire et périglaciaire (PAPROG)
- ⇒ Exemple de déclinaison locale : instrumentation sur glacier de Bonne Pierre en 2025 (PNE, scientifiques, protocole piloté par le RTM), sur la commune de Saint-Christophe en Oisans



Aides et subventions :

Fonds vert

Appel à projets sur les risques

Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier : études financées à hauteur de 50% max si PPR prescrit ou approuvé

Porteurs :



- 1 : CCO, communes et partenaires
- 2 : Services de l'État
- 3 : CCO, communes



Partenaires :

Partenaires de l'action



Cibles :

Grand public
Communes



Page internet du site de la CCO en cours d'alimentation – doit être tenue à jour

I.B. – Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques et leur évolution face aux effets du changement climatique

2) Diminuer la vulnérabilité de la population et des infrastructures par la prévention et la gestion des risques et des aléas



1) Réaliser et mettre en œuvre le PICS

- ⇒ Diagnostiquer les PCS et DICRIM existants
- ⇒ Accompagner les communes dans l'élaboration et la mise à jour de leur PCS et DICRIM
- ⇒ Élaborer le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)
- ⇒ Le mettre en œuvre (suivi, organisation d'exercices, mise à jour...)



Coûts ingénierie CCO (déjà en cours), avec aide Fonds vert



Chargé de mission risques naturels de la CCO

2) Réaliser des actions de sensibilisation et de formation sur la thématique des risques (dont inondation)

- ⇒ Par le développement d'une culture du risque (sensibilisation, information, formation)
- ⇒ Par l'amélioration des connaissances sur le risque émergent « risque incendie » notamment
- ⇒ Par la formation des élus à la gestion des risques
- ⇒ Par la création d'une exposition itinérante propre aux risques uissans afin d'avoir une information préventive sur les risques
- ⇒ Par l'accompagnement des acteurs du territoire à la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique avec un co-pilotage CCO et services de l'État de la démarche « Atelier des territoires » dans la vallée du Vénéon.

Aides et subventions :

Fonds vert

Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds



Barrier : études financées à hauteur de 50% max si PPR prescrit ou approuvé

Appel à projets sur les risques (journée de la Résilience, Résilience tour...)

Porteurs :



1 : CCO et communes
2 : CCO, communes et Services de l'Etat

Partenaires :



RTE / État
IRMA
SYMBHI...

Cibles :



Les communes du territoire
Le grand public



Accompagnement PCS/DICRIM en 2026, démarrage de l'élaboration du PICS en 2026

I.B. – Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques et leur évolution face aux effets du changement climatique

3) Anticiper et prévenir le risque inondation



1) Mettre en œuvre les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Le SYMBHI, en charge de la compétence GEMAPI sur le territoire, œuvre à l'élaboration et la mise en œuvre des PAPI Romanche et Affluents de la Romanche, à travers 7 axes :

- ⇒ Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- ⇒ Surveillance, prévision des crues et des inondations
- ⇒ Alerte et gestion de crise
- ⇒ Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- ⇒ Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- ⇒ Ralentissement des écoulements
- ⇒ Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

2) Gérer les systèmes d'endiguement de protection contre les inondations

Le pôle gestion des ouvrages du SYMBHI est chargé des missions d'entretien et de surveillance des systèmes d'endiguement du territoire (Romanche, Eau d'Olle, Lignarre), y compris de la gestion des embâcles

3) Mener des études et travaux spécifiques en fonction des crues

- ⇒ Étude de faisabilité technique pour la gestion du risque torrentiel au hameau de la Bérarde ;
- ⇒ Réalisation de travaux d'urgence après des crues.



Ingénierie SYMBHI et travaux :
participation € CCO



Ingénierie SYMBHI et bureaux d'études associés

Aides et subventions :

Fonds vert

Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds
Barrière : études financées à hauteur de 50% max si PPR prescrit ou approuvé



Département de l'Isère :
Aides rivières, inondations et ressource en eau à destination des Syndicats

Agence de l'Eau

Autres collectivités du SYMBHI



Porteurs :

1, 2 et 3 : SYMBHI



Partenaires :

CCO et communes
Services de l'État



Cibles :

Les communes



Continuité des actions en cours

Dépôt prévisionnel des dossiers de PAPI : Affluents en décembre 2026, Romanche courant 2027

Action n°3 – Assurer la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer la connaissance sur les capacités en eau du territoire et leurs évolutions futures (disparition des glaciers notamment)
- Ajuster les prélèvements d'eau potable sur les milieux selon les besoins
- S'assurer de la protection des captages (compétence des communes) et du captage de l'Eau d'Olle (compétence CCO)
- Préserver les zones humides (ZH) et leurs fonctionnalités
- Développer l'usage des eaux non conventionnelles afin de diminuer les prélèvements en eau potable sur les milieux



Maintien et renforcement de la séquestration de carbone



Pas de gain énergie



Pérenniser la ressource en eau

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Communes
Commission locale de l'Eau
SACO : Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (en cours d'élaboration)

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°1 : Préserver les écosystèmes, la biodiversité et faciliter l'usage des "Sfn" (solutions fondées sur la nature)

INDICATEURS



Étude gestion de la ressource réalisée (oui/non)
Rendement des réseaux AEP des communes (%)
Consommation d'eau par habitant (m³/hab.)
Surface de zones humides préservées / restaurées (m²)
Nombre d'installation de récupération des eaux pluviales soutenues et/ou volume d'eau pluviales et de récupération utilisés par les communes (m³)

Autres documents :

SDAGE
SAGE
SCoT (Axe 1 – Orientation 3)

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Anticiper les évolutions des milieux aquatiques au vu du changement climatique et de ses effets tout en préservant la ressource en eau
- 2) Développer nos connaissances et les usages des eaux non conventionnelles (dont eaux grises)

I.C. – Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

1) Anticiper les évolutions des milieux aquatiques au vu du changement climatique et de ses effets tout en préservant la ressource en eau



1) Travailler avec la CLE Drac-Romanche sur la question de la gestion et du partage de la ressource en eau

- ⇒ Comme indiqué dans le SCoT, une nouvelle étude doit être menée avec la Commission Locale sur l'Eau Drac-Romanche afin d'améliorer la connaissance sur les capacités en eau du territoire et leurs évolutions futures ;
- ⇒ Suivre les schémas de conciliation eau/neige/milieux/usages pilotés par le CLE Drac-Romanche sur les domaines skiables du territoire

Coûts inhérents aux compétences des partenaires



1 : participation € CCO pour les études

2 : communes

3 : multi-partenaires

2) Sécuriser les approvisionnements en eau et diminuer les prélèvements d'eau potable sur les milieux

- ⇒ Sécuriser les approvisionnements et protéger les captages (DUP...)
- ⇒ Réduire les fuites sur les réseaux pour améliorer les rendements des réseaux d'eau potable ;
- ⇒ Diminuer les consommations par des actions de sensibilisation et par la mise en place de mousseur ou autre système permettant de limiter le débit d'eau aux robinets domestiques et pour les bâtiments publics ;



Ingénierie en fonction des compétences des partenaires

3) Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités

- ⇒ Capitaliser les études existantes et les promouvoir auprès des partenaires pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement des ZH ;
- ⇒ Mettre en lumière les actions du PNE : projet "Alcotra ACLIMO" qui permet de mener des inventaires des ZH en zone cœur du PNE pour le compte des laboratoires de recherche ;
- ⇒ Mettre en œuvre le plan d'actions lié à la protection des parcelles concernées par les captages de l'Eau d'Olle ;
- ⇒ Projets possibles dans les DOCOB Natura 2000 : plan d'actions sur les ZH (priorité 1 : restauration possible (de mare par exemple), mise en défens de zones humides...)

Aides et subventions :

Agence de l'Eau RMC

Fonds vert



Département de l'Isère :
Aides rivières, inondations
et ressource en eau à
destination des Syndicats

Fonds EDF/CLE

Porteurs :



- 1 : CCO / CLE
- 2 : Communes
- 3 : SYMBHI + CLE + NATURA 2000 + PNE + CCO

Partenaires :



- ARS
- Agence de l'Eau + CLE + Parc National des Écrins + SYMBHI
- Département 38

Cibles :



- Grand public
- Acteurs socio-économiques
- Collectivités



Étude avec la CLE : mandat 2026-2032

Actions de sensibilisation : 2027

Travail avec les partenaires sur le fonctionnement des zones humides

I.C. – Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

2) Développer nos connaissances et les usages des eaux non conventionnelles (dont les eaux grises)



1) Développer l'usage des eaux pluviales en ayant au préalable analysé les conséquences de cette utilisation

⇒ Permettre l'exemplarité de la collectivité par l'expérimentation sur les bâtiments publics



Selon projet

2) Réaliser une réflexion sur une aide pour l'installation de système de récupération des eaux pluviales selon les choix communaux

⇒ Faciliter la récupération des eaux pluviales des particuliers



Eau pluviale :
compétence
communale

3) Mettre en lumière les actions réalisées par les partenaires clefs sur cette thématique (SACO, CLE, Communes, Département...), et plus largement la gestion des eaux usées (poursuite des travaux du SACO)

⇒ Mettre en œuvre le Schéma Directeur de l'Assainissement
⇒ Réaliser un plan pluriannuel d'investissement pour une planification cohérente des actions en faveur de la gestion des eaux usées
⇒ Faciliter une communication transparente des communes (par exemple sur les résultats des contrôles de l'eau potable)
⇒ Communiquer sur le rapport annuel du SACO.



Aides et subventions :

Agence de l'Eau RMC :
subventions pour la
gestion durable des eaux
pluviales (modalités à
préciser)

Porteurs :



1 : Communes
2 : Communes
3 : SACO et autres partenaires



Partenaires :

Département 38 / la CLE



Cibles :

Grand public
Collectivités



Veille technique et réglementaire sur l'usage des eaux pluviales : 2029

Aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale : 2032

Action n°4 – Préserver la santé et le bien-être des populations

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer la qualité des données disponibles sur le territoire concernant les concentrations de polluants
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques de 14% pour les PM10, 8% pour les PM2,5, 30% pour les NOx, 35% pour les SOx, 19% pour les COV et 49% pour le NH3, par rapport à 2023
- Anticiper les pics de pollution et mieux sensibiliser
- Informer, communiquer et agir pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

 Au total, les gains attendus en matière de qualité de l'air représentent une économie de 520t, dont 149t pour les NOx et 122t pour les COV. La lutte contre les espèces allergènes contribue également à améliorer la qualité de l'air.	 Pas de gain énergie	 Contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique
---	--	--

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Mise en œuvre des DOCOB Natura 2000

Actions réalisées par le SYMBHI dans le cadre des travaux sur berges, digues

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°1 : Préserver les écosystèmes, la biodiversité et faciliter l'usage des "Sfn" (solutions fondées sur la nature)

INDICATEURS



Nombre de points de relevés qualité air sur le territoire (nombre et en jours mesurés)

Suivi des concentrations des principaux polluants (résultats)

Surfaces impactées par les EEE recensées, par type d'espèce (hectares)

Nombre de personnes sensibilisées par type de public

Nombre d'aménagements réalisés sur l'adaptation des logements et espaces urbains vis-à-vis du confort été/hiver (nombre et population touchée)

Autres documents :

Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Améliorer la connaissance de la qualité de l'air sur le territoire
- 2) Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- 3) Améliorer les connaissances sur l'adaptation possible des logements pour faciliter le confort d'hiver et le confort d'été

I.D. – Préserver la santé et le bien-être des populations

1) Améliorer la connaissance de la qualité de l'air sur le territoire



- ⇒ Réaliser une campagne de mesures locales sur une année entière en Oisans (et la reconduire tous les 3 ans)
- ⇒ Réaliser des campagnes ciblées sur les périodes touristiques
- ⇒ Réaliser des campagnes sur des polluants spécifiques sur des temps d'exposition déterminés (ozone l'été par exemple)



Campagne de mesures
sur un an = 40 000 €

Campagne ciblée =
15 000€



Ingénierie CCO



Aides et subventions :

Non existante



Porteurs :
ATMO, CCO



Partenaires :
ATMO



Cibles : Collectivités
Grand public



2026-2032

I.D. – Préserver la santé et le bien-être des populations

2) Lutter contre les espèces exotiques envahissantes



1) Mettre en place des actions de lutte et de prévention contre les EEE

- ⇒ Améliorer la veille des zones touchées par les EEE qui sont déjà cartographiées afin de continuer le suivi (PNE, N2000, SYMBHI le long des cours d'eau)
- ⇒ Poursuivre et renforcer la lutte contre le frelon asiatique
- ⇒ Améliorer la connaissance et la prévention du moustique tigre et avoir des campagnes de sensibilisation
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de gestion concrète :
 - Arrachage / fauchage... (exemple association Gentiana) pour limiter la propagation des plantes invasives
 - Actions en lien avec Natura 2000 => voir plan d'actions DOCOW (plaine de l'Oisans par exemple action A18 en priorité 1)



Coûts inhérents aux compétences de chaque partenaire

Contractualisation avec Natura 2000 (80% de subvention Natura 2000)



Ingénierie CCO / Natura 2000 / partenaires / bénévolat

2) Sensibiliser et former à la lutte contre les EEE

- Les services techniques des communes
 - Le personnel des déchetteries
 - Les professionnels agissant sur le territoire dans le domaine du paysagisme
 - Les agriculteurs / apiculteurs / forestiers
 - Les entreprises de BTP
- ⇒ Inviter les maitres d'ouvrage (communes, CCO...) à intégrer dans leurs cahiers des charges de travaux des préconisations pour éviter le risque de dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes



Aides et subventions :

Programme France Nation Verte et Agence de l'Eau : Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire / Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Lien avec la Plan Régional Santé Environnement

Porteurs : CCO (coordination)



1) SYMBHI, Natura 2000, associations environnementales, apiculteurs rices de l'Oisans

2) Département, communes, GDS38, socio-professionnels



Partenaires :

PNE / SYMBHI / NATURA 2000 / Associations environnementales



Cibles :

Collectivités / Grand public



2026-2032

I.D. – Préserver la santé et le bien-être des populations

3) Améliorer les connaissances sur l'adaptation possible des logements pour faciliter le confort d'hiver et le confort d'été



- ⇒ Réaliser une veille technologique et informative sur les actions possibles pour faciliter l'adaptation des logements et des bâtiments pour limiter les effets du changement climatique (confort d'été et confort d'hiver).
- ⇒ Faire le lien avec les aménagements urbains possibles (adaptation de l'aménagement des espaces publics, création d'îlot de fraîcheur...).



À déterminer



Ingénierie CCO

Aides et subventions :

Fonds Vert sur les projets d'adaptation



CAUE Isère :
Accompagner en amont de projets de construction architecture, urbanisme, aménagement, énergie, paysage et environnement



Porteurs :

CCO / Communes



Partenaires :

AGEDEN



Cibles :

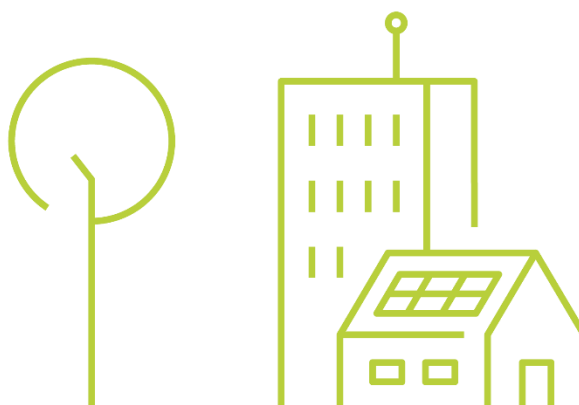
Propriétaires, usagers



2026-2032



II. Adaptation des services publics pour une solidarité territoriale



Action n°5 – Développer l'habitat performant et permanent ainsi que les bâtiments publics efficients

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire les consommations d'énergie des bâtiments (résidentiel et tertiaire) de 13% par rapport à 2023
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments (résidentiel et tertiaire) de 28% par rapport à 2023
- Faciliter la rénovation énergétique des logements
- Augmenter le nombre de logements disponibles pour les habitants permanents

 4 ktCO₂e évitées (tertiaire) 4 ktCO₂e évitées (résidentiel)	 24 GWh économisés (tertiaire) 17 GWh économisés (résidentiel)	 Contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique
--	--	---

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

SCoT de l'Oisans et Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLH)
Actions du service Logement du Département

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°7 : Accompagner l'adaptation et l'évolution du secteur touristique face au changement climatique

INDICATEURS



PLH mis en œuvre (oui/non), liens avec indicateurs PLH
Part de logements vacants sur le territoire (%)
Nombre de rénovations de bâtiments publics réalisés
Nombre de dossiers d'aide à la rénovation soutenus par la CCO
Consommation de l'éclairage public (kWh)
Consommation du secteur tertiaire du territoire (MWh)

Autres documents :

Nombre de logements rénovés => cible du SCoT 5400 logements d'ici la fin du SCoT

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Accélérer la rénovation énergétique des logements et des bâtiments
- 2) Faire du territoire un exemple en matière de construction durable, responsable

II.A – Développer l'habitat performant et permanent ainsi que les bâtiments publics efficaces

1) Accélérer la rénovation énergétique des logements et des bâtiments



1) Propositions pour augmenter le nombre de logements performants sur le marché



Selon projet

- ⇒ Poursuivre la réflexion sur l'investissement public dans le logement pour déterminer l'intérêt des actions suivantes, dans le cadre du PLH :
 - Adhésion à un EPFL (Établissement Public Foncier Local) pour permettre un levier financier pour faciliter les actions de rénovation voire d'achat de logements
 - Proposer aux communes de mettre en œuvre une taxe de type THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour faciliter l'action publique dans la rénovation ou autre taxe pour les logements vacants
 - Faire évoluer les PLUs pour favoriser les actions de rénovation et la mise sur le marché de logement permanent.
- ⇒ Étudier la mise en place d'incitation pour que les propriétaires de logements vacants mettent leur logement sur le marché

Ingénierie CCO déjà en place :



Chargé de mission
aménagement du territoire

Chargée de mission
énergie

Chargée de mission
PCAET

2) Accompagner et faciliter la rénovation des logements :

- ⇒ Élaborer et mettre en œuvre le PLH intercommunal (2026-2032)
- ⇒ Poursuivre l'accompagnement des ménages à travers le Pacte territorial (voire développer le volet 3 du Pacte selon l'évolution de Ma Prime Rénov')
- ⇒ Étudier la possibilité de mettre en place une "'maison de propriétaires'" pour centraliser les acteurs de l'habitat et favoriser la rénovation => délivrer un label qualité de logement (exemple de Saint Martin de Belleville et de la SEM RENOV')
- ⇒ Faciliter l'accès aux aides des propriétaires bailleurs
- ⇒ Accompagner au travers d'aides locales (complétées avec les aides nationales)
- ⇒ Lutter contre la précarité énergétique et le mal logement

Aides et subventions :



Ministère Aménagement et Transition écologique/
Programme France Nation Verte : Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments public (aide aux dépenses d'investissement)

3) Connaître et rénover le patrimoine public :

- ⇒ Réflexion pour l'établissement d'un programme pluri-annuel de rénovation des bâtiments publics
- ⇒ Poursuivre la convention avec l'AGEDEN pour l'accompagnement et les conseils donnés aux communes
- ⇒ Poursuivre l'adhésion à TE38 (CEP / Batiwatt) pour accéder à du conseil et du suivi des bâtiments sous l'angle de la consommation énergétique
- ⇒ Prioriser les travaux de rénovation du bâti intercommunautaire (audit énergétique, étude de faisabilité, EnR...)
- ⇒ Améliorer l'éclairage public



Porteurs :

CCO, Communes



Partenaires :

État (Ma Prime Rénov'), AGEDEN, Syndicats de copros, TE38



Cibles :

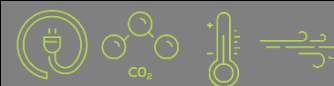
Public et privé



PLH 2026-2032

II.A – Développer l'habitat performant et permanent ainsi que les bâtiments publics efficients

2) Faire du territoire un exemple en matière de construction durable, responsable



1) Sensibilisation, animation, formation du grand public sur la rénovation durable et l'usage du bois

- ⇒ Mettre en avant l'usage du bois dans les constructions (promotion des ouvrages réalisés en bois sur le territoire)
- ⇒ Formation à l'éco-construction, à l'auto-rénovation, aux améliorations du confort d'été et hiver
- ⇒ Faciliter la mise en valeur des actions liées à l'éco-construction et à l'auto-rénovation (en partenariat avec l'AGEDEN)
- ⇒ Faciliter la mise en œuvre de toiture végétalisée (selon les règles des PLUs), améliorer la voirie pour limiter l'effet d'albedo.

Adhésion à Fibois 38



Selon action de communication

Chargée de mission
PCAET



Chargé de mission
aménagement du territoire

Aides et subventions :

Région AURA : Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local – Plan forêt-bois 2023-2027 (sous réserve de réouverture du dispositif)



Porteurs :

CCO / Communes



Partenaires :

Fibois 38, AGEDEN
Constructeurs bois



Cibles :

Grand public / Collectivités



2026-2032

Action n°6 – Assurer une mobilité performante, accessible

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire les consommations d'énergie des transports routiers de 11% par rapport à 2023
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des transports routiers de 22% par rapport à 2023
- Faciliter la diminution des véhicules circulant sur le territoire
- Permettre une mobilité décarbonée

 6 ktCO2e évitées	 11 GWh économisés	 Contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique
--	---	--

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage, en partenariat avec l'AOM : Région AURA
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission aménagement du territoire
Chargées de mission tourisme et tourisme responsable

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Convention cadre avec la Région AURA (AOM mobilité sur le territoire)
Schéma stratégique des mobilités (réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCoT)
Plan intercommunal des mobilités (à élaborer sur la période 2026-2032)

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°7 : Accompagner les secteurs économiques dans l'adaptation de leurs activités face au changement climatique

INDICATEURS



Évolution des parts modales dans l'enquête ménage déplacements
Nombre de véhicules immatriculés sur le territoire et parts selon les Vignettes Crit'Air
Nombre de places de stationnement pour un usage multimodal
Nombre de places de covoiturage
Nombre aires auto-stop
Linéaire de cheminements piétons sécurisés (km)
Linéaire de voir verte (km)

Autres documents :

SCoT

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Poursuivre et intensifier le développement des transports collectifs
- 2) Développer les pôles d'échange intermodaux et les stationnements associés
- 3) Favoriser la pratique du covoiturage, de l'autopartage, de la mobilité solidaire
- 4) Promouvoir et développer les modes actifs

II.B – Assurer une mobilité performante, accessible

1) Poursuivre et intensifier le développement des transports collectifs



Avec la Région AURA, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire :

1) Améliorer l'usage des transports collectifs

- ⇒ Mettre en œuvre / poursuivre le schéma stratégique des mobilités (réalisé dans le cadre du SCoT)
- ⇒ Favoriser le déploiement du MaaS (Mobilité comme service) touristique porté par Isère Attractivité - Département
- ⇒ Faciliter le report modal
- ⇒ Continuer le partenariat avec le SERM (service express régional métropolitain) pour faciliter l'évolution de la mobilité
- ⇒ Utiliser le transport par câble et son utilisation pour le petit fret.

2) Travail collaboratif avec l'AOM (Région) pour :

- ⇒ Augmenter la fréquence de transports en commun avec en tête les correspondances entre les lignes et les différents modes de transport
- ⇒ Améliorer la lisibilité de l'offre de transports en commun et harmoniser la tarification des transports en commun
- ⇒ Étudier la mise en place d'un car à haut niveau de service (fréquence plus importante notamment) entre la métropole grenobloise et l'Oisans
- ⇒ Améliorer les temps d'attente entre correspondance et les équipements associés (confort, conciergerie, petite restauration)
- ⇒ Avoir des cars moins émetteurs de CO2 qui circulent sur le territoire
- ⇒ Mettre en œuvre un travail, coordonné par la Préfecture, sur les conditions de déplacement au sud de la métropole et du département (comité d'axe RD1091 redéfini), avec tous les partenaires.



Selon les projets



Chargé de mission
aménagement du
territoire

Chargée de mission
tourisme responsable



Aides et subventions :

À définir



Porteurs :

Région AURA
Coordination CCO



Partenaires :

SERM, Région
Département, communes
Préfecture, SMMAG (Syndicat
mixte des mobilités de l'aire
grenobloise), GAM



Cibles :

Tout public



2026-2032

II.B – Assurer une mobilité performante, accessible

2) Développer les pôles d'échange intermodaux et les stationnements associés



⇒ Étudier précisément les pôles multimodaux ; ⇒ Développer l'offre de stationnement (questionnement sur le caractère payant à étudier), parking relais, en lien avec les transports en commun et l'offre de vélo ; ⇒ Continuer le travail avec le SERM ; ⇒ Développer les bornes électriques pour les recharges des véhicules sur le territoire.			Selon projet
			Chargé de mission aménagement du territoire CCO
			Aides et subventions : CEREMA : Développer l'intermodalité sur votre territoire par l'aménagement de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)
Porteurs : Communes CCO en coordination	Partenaires : SERM, Région, Département de l'Isère	Cibles : Tout public	
En continu			

II.B – Assurer une mobilité performante, accessible

3) Favoriser la pratique du covoiturage, de l'autopartage, de la mobilité solidaire



⇒ Multiplier les aires de covoiturage / auto-stop et les répertorier sur la plateforme explore-ccoisans.fr et faciliter la communication autour de cet outil en cours de déploiement ; ⇒ Réaliser une veille sur les outils utilisés sur le territoire pour favoriser le covoiturage et faciliter la communication des outils existants ; ⇒ Étudier le développement du transport à la demande avec des véhicules peu émissifs ; ⇒ Proposer des abribus pour les aires de covoiturage et ajouter une signalétique lumineuse ⇒ Étudier et proposer des solutions de mobilité solidaire.			Selon projet
			Chargé de mission aménagement du territoire
			Aides et subventions : Ministère Aménagement et Transition écologique/ Programme France Nation Verte : Développer le covoiturage sur son territoire (études, travaux, fonctionnement éligibles)
Porteurs : Communes	Partenaires : Région, Département, CCO	Cibles : Grand public	
2026-2032			

II.B – Assurer une mobilité performante, accessible

4) Promouvoir et développer les modes actifs



- ⇒ Continuer le développement de la voie verte en Oisans tout en améliorant sa signalétique et sa visibilité ;
- ⇒ Sécuriser les cheminements piétons et cyclables (dernier kilomètre en mobilité douce) ;
- ⇒ Favoriser le déploiement du MaaS touristique ((Mobilité comme service) ;
- ⇒ Proposer plus de stationnement sécurisé pour les vélos (garages, locaux dans résidence) ;
- ⇒ Aider à l'utilisation des mobilités douces auprès des entreprises du territoire ;
- ⇒ Réfléchir quand cela est possible à une surlargeur (accotement) de la voie verte existante sans revêtement pour concilier les usages (piétons/cyclistes) ;
- ⇒ Sécuriser les abris de bus ;
- ⇒ Améliorer la communication autour du vélo tourisme.



Selon projet



Chargée de mission tourisme

Chargé de mission aménagement du territoire

Aides et subventions :

Ministère Aménagement et Transition écologique/ Programme France Nation Verte : Développer les mobilités durables en zones rurales



Ministère des Sports : Accompagner le déploiement du "Savoir rouler à vélo" à destination des 6-11 ans

Ministère Aménagement et Transition écologique/ Programme France Nation Verte : Soutenir les aménagements cyclables

ADEME : Développer le Vélotourisme (AAP, AMI)"



Porteurs :

CCO, communes
Région, Département



Partenaires :

Oisans Tourisme, Entreprises de l'Oisans, communes



Cibles :

Grand public, entreprises



2032



III. Accompagnement et adaptation des activités économiques du territoire



Axe III – Accompagner les secteurs économiques dans l'adaptation de leurs activités face au changement climatique



III.A – Accompagner l'adaptation et l'évolution du secteur touristique face au changement climatique

Action n°7 – Accompagner l'adaptation et l'évolution du secteur touristique face au changement climatique

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Favoriser le tourisme responsable sur le territoire
- Faciliter la rénovation de l'immobilier de loisir
- Promouvoir et faciliter l'usage des transports en commun
- Améliorer l'offre de services en lien avec la transition énergétique et écologique
- Faciliter l'accès aux formations professionnalisantes
- Augmenter l'utilisation de l'espace de coworking
- Réduire les consommations d'énergie du secteur résidentiel de 13% par rapport à 2023



Contribue à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques



17 GWh économisés



Contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

CCO – Chargées de mission tourisme et tourisme responsable

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Convention AGEDEN et actions auprès des copropriétés
SRADDET

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

Plan d'actions tourisme responsable

INDICATEURS



Nombre de structures, professionnels mis en avant
Nombre de sensibilisations réalisées (nombre et public)
Nombre d'actions de sensibilisations (par public)
Nombre de visiteurs sites explore-ccoisans.fr
Volume annuel déchets plastiques collectés (tonnes)

Autres documents :

SCoT - Axe 2 - Orientation 2 - Objectif 1

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Soutenir et contribuer au développement du tourisme responsable
- 2) Faciliter et valoriser l'installation des professionnels en lien avec la transition énergétique (rénovation, EnR, etc.) et écologique (paysagiste, construction, carrière...)

III.A – Accompagner l'adaptation et l'évolution du secteur touristique face au changement climatique

1) Soutenir et contribuer au développement du tourisme responsable



1) Promouvoir et participer au développement du tourisme responsable

- ⇒ Continuer la réflexion collective sur la problématique des pics de surfréquentation afin de renforcer les actions possibles pour limiter l'impact sur les sites sensibles et anticiper l'augmentation de fréquentation de certains sites (exemple en 2025 du cas de la Muzelle ou du Lauvitel) ;
- ⇒ Adapter l'offre touristique sur l'année : allonger les ailes de saison et diversifier l'offre touristique (travailler avec les tours opérateurs notamment, promouvoir le tourisme patrimonial, favoriser le tourisme des séniors) ;
- ⇒ Accompagner et dynamiser la réhabilitation de l'immobilier de loisir (étudier la possibilité de mettre en œuvre une Opération de Rénovation de l'Immobilier de Loisir (ORIL) ou autres) sur une commune volontaire sur plusieurs années ;
- ⇒ Valoriser les professionnels engagés dans les démarches de tourisme responsable ;
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur la sobriété (utilisation de l'eau, du chauffage) ;
- ⇒ Développer le co-working.



Selon projet



Chargée de mission
tourisme responsable

Sensibilisateurs estivaux
en montagne

2) Favoriser les bonnes pratiques en montagne

- ⇒ Améliorer la gestion de la fréquentation du fait de l'augmentation attendue en lien avec la recherche des "refuges climatiques"
- ⇒ Développer le tourisme scientifique et les activités participatives en montagne
- ⇒ Favoriser une éducation à la pratique en montagne pour limiter les risques d'accident des personnes novices et imprudentes (augmentation du nombre d'accidents)
- ⇒ Travailler avec les entreprises qui louent du matériel sportif afin qu'elles puissent sensibiliser leurs clients sur les bonnes pratiques en montagne
- ⇒ Poursuivre les actions Montagne Zéro Déchets avec Mountain Riders.

Aides et subventions :

Région AURA : Créer, rénover ou moderniser mon hébergement touristique (20 à 30% des dépenses d'investissement)



Région AURA : Diversifier l'offre touristique des territoires de montagne en toute saison (investissement ou ingénierie études)

Région AURA : Plan Montagne - Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver"

3) Améliorer la visibilité des bonnes pratiques en montagne

- ⇒ Favoriser le développement de l'outil carte interactive explore-ccoisans.fr et l'utilisation du site internet de la CCO avec la mise en avant des capsules vidéo sur le tri des déchets à valoriser / promouvoir / véhiculer...
- ⇒ Adapter les sources d'informations auprès des touristes et socio-pro grâce à l'outil informatique ;
- ⇒ Créer une webothèque sur les outils et ressources mis à la disposition des socioprofessionnels (écogestes, vidéo, ...) et le développement d'un onglet kit / ressource sur le site internet (exemple Occitanie)

Porteurs :



- 1) Communes, CCO : coordination
- 2) Natura 2000, Oisans tourisme, CCO,
- 3) Oisans Tourisme, office du Tourisme, CCO, SATA, communes



Partenaires :

Oisans Tourisme,
Communes



Cibles :

Propriétaires de logements touristiques, hébergeurs, visiteurs



2026-2032

III.A – Accompagner l'adaptation et l'évolution du secteur touristique face au changement climatique

2) Faciliter et valoriser l'installation des professionnels en lien avec la transition énergétique (rénovation, EnR, etc.) et écologique (paysagiste, construction, carrière...)



Aider à l'installation et faciliter la formation des professionnels sur les thématiques de la transition

- ⇒ Développer et structurer les filières économiques locales pour répondre aux besoins locaux (exemple de la pépinière d'entreprises) ;
- ⇒ Développer des axes de formations pour :
 - Former les professionnels au changement climatique (sobriété, comportement vertueux, bonnes pratiques...)
 - Permettre l'accès à des formations professionnalisantes pour les personnes en étude (exemple du campus connecté dans le Chablais)
 - Faciliter la formation des professionnels qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques afin de développer des compétences en lien avec la transition écologique et énergétique.
- ⇒ Permettre l'utilisation des friches pour le développement des zones d'activités en priorisant l'implantation d'entreprises vertueuses et/ou facilitant la transition écologique ;
- ⇒ Promouvoir le co-working et développer des actions de la conciergerie (regroupement d'achats)
- ⇒ Accompagner les professionnels qui souhaitent mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.



Selon projet

Chargée de mission énergies



Chargée de mission tourisme responsable

Chargé de mission développement économique

Aides et subventions :



ADEME : Soutenir le financement d'études pour inventorier les friches industrielles, identifier le risque de pollution, déterminer les potentiels de mutabilité



Porteurs :

CCI, CMA, Région, AGEDEN



Partenaires :

CCO : coordination



Cibles :

Secteur économique du territoire



2026-2032

Axe III – Accompagner les secteurs économiques dans l'adaptation de leurs activités face au changement climatique



III.B – Favoriser la sobriété des usages et le développement d'une économie circulaire

Action n°8 – Favoriser la sobriété des usages et le développement d'une économie circulaire

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Diminuer la production de déchets
- Faciliter le ré-usage, le réemploi
- Promouvoir et faciliter la solidarité territoriale
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des déchets de 15% par rapport à 2023



0,2 ktCO2e évitée



Pas de gain
énergie



Pas de gain adaptation et
stockage carbone

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Espace de vie sociale en cours de déploiement en Oisans
SRADDET / Schéma régional biomasse
Stratégie Nationale Bas Carbone

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°14 : Développer l'engagement des collectivités du territoire vers une démarche d'exemplarité

INDICATEURS



Nombre d'animations réalisées et nombre de personnes touchées
Études préalables ressourcerie et matériauuthèque réalisées (oui/non)
Ressourcerie mise en œuvre (oui/non)"
Nombre de lieux labellisés Economie circulaire (Eci) présents sur le territoire
Nombre de producteurs locaux recensés sur la plateforme explore-ccoisans.fr

Autres documents :

SCoT
Feuille de route économie circulaire (FREC)

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Sensibilisation, formation à la sobriété pour les professionnels et les collectivités (consommation d'eau, limitation des déchets, etc.)
- 2) Soutenir et développer la mise en œuvre d'une ressourcerie et d'une matériauuthèque sur le territoire
- 2) Faciliter et dynamiser les pratiques sociétales permettant une économie circulaire (consommation responsable, approvisionnement durable, allongement de la durée d'usage, mutualisation des biens et services, etc.)

III.B – Favoriser le développement d'une économie circulaire

1) Sensibilisation, formation à la sobriété pour les professionnels et les collectivités (consommation d'eau, limitation des déchets, etc.)



Sensibilisation aux pratiques de sobriété auprès des professionnels et des collectivités

- ⇒ Mettre en œuvre un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- ⇒ Créer du contenu et le faire connaître (kit écogestes, vidéos de sensibilisation...)
- ⇒ Sensibiliser pour limiter la production de déchets
- ⇒ Faciliter la conciergerie pour les groupements d'achats et de service (secrétariat mutualisé par exemple) à destination des professionnels
- ⇒ Favoriser l'utilisation des bacs de compostage sur le territoire (privés et entreprises)



selon projet



Pôle Déchets et services techniques
Chargée de mission tourisme responsable



Aides et subventions :
À définir



Porteurs :

CCO, communes



Partenaires :

AGEDEN, Métropole de Grenoble, communes



Cibles :

Acteurs socio-économiques, grand public



2026-2032

III.B – Favoriser le développement d'une économie circulaire

2) Soutenir et développer la mise en œuvre d'une ressourcerie et d'une matériauuthèque sur le territoire



Dans la préconisation P-52 du Document d'orientation et d'objectifs, le SCoT prévoit de « Mettre en place en Oisans des dispositifs tels qu'une ressourcerie, une matériauuthèque » :

⇒ Mettre en œuvre une ressourcerie

La ressourcerie permettra la collecte, le réemploi et de revente d'objets usagers ou d'occasion, issues de l'économie sociale et solidaire. Elle permettra également d'inclure un volet d'insertion, à travers des ateliers de remise en état et de réparation.

⇒ Créer une matériauuthèque

La matériauuthèque donnera une seconde vie aux matériaux issus du bâtiment. Elle permet à tous les acteurs du bâtiment, du donneur d'ordre au bricoleur occasionnel, de limiter leur impact environnemental et sociétal, en fournissant des solutions concrètes et abordables (conseil, étude, collectes, matériaux de seconde-main, atelier de transformation), notamment en lien avec la loi AGECE.



Selon projet



Pôle Déchets et services techniques et Attractivité du territoire



Aides et subventions :
À définir



Porteurs :

Coordination CCO avec portage privé



Partenaires :

Communes



Cibles :

Tout public



2026-2032

III.B – Favoriser le développement d'une économie circulaire

III.B – Favoriser le développement d'une économie circulaire

3) Faciliter et dynamiser les pratiques sociétales permettant une économie circulaire (consommation responsable, approvisionnement durable, allongement de la durée d'usage, mutualisation des biens et services, etc.)



Favoriser, soutenir les pratiques en lien avec l'économie circulaire		 Selon projet
⇒ Faciliter l'accès aux produits locaux avec un camion itinérant (portage privé) ; ⇒ Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à une alimentation adaptée à la saisonnalité, cours de cuisine, de jardinage, sensibilisation contre le gaspillage alimentaire ; ⇒ Favoriser l'utilisation adaptée des chevaux, des mulets et des ânes pour des actions spécifiques ; ⇒ Étudier la possibilité d'avoir une cuisine centrale sur le territoire ; ⇒ Faire évoluer la plateforme touristique explore-ccoisans.fr pour avoir une visualisation des producteurs locaux ; ⇒ Faciliter la vie associative autour de l'économie circulaire (Repair café, jardins partagés, faciliter les dons alimentaires et matériels...) ; ⇒ Aider à la mutualisation des engins agricoles.		 Pôle Attractivité du territoire et Services à la population
		<u>Aides et subventions :</u> Région AURA : S'équiper pour développer l'approvisionnement local  CMA : Valoriser les produits alimentaires locaux auprès de l'ensemble des acteurs de votre territoire Chambre d'Agriculture : Relocaliser l'alimentation et valoriser les produits locaux
 Porteurs : CCO / Communes / privés	 Partenaires : CCI, CMA, CA38, communes, Associations	 Cibles : Tout public
 2026-2032		

Action n°9 – Accompagner l'adaptation de la filière sylvicole

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Augmenter le stockage carbone
- Garantir la pérennité de la ressource forestière
- Prévenir le risque incendie
- Réduire les émissions de particules fines de 11% par rapport à 2023 et de Composés Organiques Volatils (COV) de 19%
- Réduire les consommations d'énergie du secteur résidentiel de 13% par rapport à 2023



Contribue à la réduction des émissions de polluants atmosphériques



17 GWh économisés



Contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission agriculture et PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Stratégie forestière du massif sud Isère (partenariat avec CC Matheysine et Trièves)

Chambre d'agriculture de l'Isère

Programme Régional Forêt Bois

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°10 : Accompagner l'adaptation de la filière agricole

INDICATEURS



Part du bois énergie dans la consommation énergétique du territoire (%)
Nombre de communications sur le chauffage bois

Autres documents :

SCoT - PAS - Axe 3 - Orientation 1 + Orientation 2
Plan d'actions « Etude technico-économique sur la dynamisation de la filière bois en Oisans »

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Coordonner, animer et soutenir la filière sylvicole (stratégie forestière du massif sud Isère - SFMSI)
- 2) Dynamiser la filière bois (bois énergie, bois construction)

III.C – Accompagner l'adaptation de la filière sylvicole

1) Coordonner, animer et soutenir la filière sylvicole (stratégie forestière du massif sud Isère - SFMSI)



⇒ Animer la stratégie et favoriser le développement de la filière sylvicole ○ Partenariat avec les acteurs du monde sylvicole (FIBOIS38, CNPF, ONF, CA38, COFOR, etc.) ○ Participer à la SFMSI		 Financement animation stratégie forestière
		 Chargée de mission PCAET
⇒ Lutter contre les feux de forêt et contre les risques sanitaires ⇒ Concilier les usages sur les pistes et routes forestières (exploitation, tourisme, protection, etc.)		<u>Aides et subventions :</u>  Région AURA : Déployer une stratégie locale de développement "agri-forêt" (FEADER - Dispositif T01)
Porteurs :  SFMSI (CC Matheysine, Trièves et Oisans), acteurs privés CCO : coordination	Partenaires :  Fibois 38, CNPF, ONF, CA38, COFOR, etc.	Cibles :  Communes, propriétaires forestiers
 2026-2032		

III.C – Accompagner l'adaptation de la filière sylvicole

2) Dynamiser la filière bois (bois énergie, bois construction)



⇒ Soutenir l'animation, la coordination et la mise en gestion des forêts publiques et privées du territoire ⇒ Soutenir les communes dans l'entretien et la mise aux normes des dessertes forestières existantes (aide plafonnée, multi-usages de la desserte) ⇒ Communiquer et sensibiliser sur le chauffage au bois performant et sur les risques des foyers ouverts ⇒ Mettre en œuvre une veille foncière active pour le foncier d'activités liées au bois ⇒ Améliorer et renforcer l'usage performant du bois énergie dont bois de chauffage bûches	 Financement animation stratégie forestière	
	 Chargée de mission PCAET	
	<u>Aides et subventions :</u> Région AURA : Déployer une stratégie locale de développement "agri-forêt" (FEADER - Dispositif T01) ADEME : Financer des installations de production de chaleur biomasse/bois 	
 Porteurs : CCO	 Partenaires : Fibois 38, AGEDEN, SFMSI	 Cibles : Acteurs socio-économiques, tout public
 2026-2032		

Action n°10 – Accompagner l'adaptation de la filière agricole

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Augmenter le stockage carbone
- Développer l'alimentation locale et solidaire
- Réduire les consommations d'énergie agricoles de 5% par rapport à 2023
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre agricoles de 8% par rapport à 2023



0,3 ktCO₂e évitées



0,1 GWh économisés



Contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission agriculture

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Stratégie agricole délibérée le 09/11/2023 (CCO_2023_151)
SRADDET

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

SCoT : AXE 3 - Orientation 2

INDICATEURS



Nombre de fermes communales
Nombre de Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC)
Nombre d'installations en maraîchage
Nombre de Bilans Carbone® d'exploitation réalisés
Nombre de filières identifiées et mise en communication

Autres documents :

Plan d'actions de la stratégie agricole

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Relocaliser l'agriculture et l'alimentation en Oisans et dynamiser la production locale
- 2) Augmenter la réalisation de bilan carbone agricole sur le territoire
- 3) Accompagner le développement des productions biosourcées autres qu'alimentaire (textile, construction, etc.)

III.C – Accompagner l'adaptation de la filière agricole		
1) Relocaliser l'agriculture et l'alimentation en Oisans et dynamiser la production locale		
Développer les initiatives locales pour l'agriculture et l'alimentation ⇒ Maintenir l'élevage sur le territoire et les outils pour les éleveurs tels que l'abattoir ; ⇒ Promouvoir le maraîchage et le développement de vergers (arbres fruitiers) ; ⇒ Favoriser la transmission et l'installation agricole (foncier, aides) ; ⇒ Inciter à rester sur le territoire avec la possibilité d'une double activité : activités hivernales l'hiver et agricoles l'été (réflexion à mener sur des emplois partagés, par exemple avoir un jardinier communal pour fournir une restauration locale) ; ⇒ Étudier la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour rendre le territoire plus résilient ; ⇒ Favoriser les actions de réouverture des milieux, d'entretien des haies, du maintien des prairies et des alpages ; ⇒ Faciliter la mise en valeur des productions locales et leur localisation (plateforme explore-ccoisans.fr) ; ⇒ Augmenter le nombre de MAEC sur le territoire ; ⇒ Développer les fermes communales.	 Selon projet	
	 Chargée de mission agriculture	
	Aides et subventions :  Région AURA : Soutenir la filière maraîchage – Plan régional filière maraîchage 2024-2027	
 Porteurs : CA38, communes CCO : coordination	 Partenaires : Agriculteurs, Communes	 Cibles : Grand public
 2026-2032		

III.C – Accompagner l'adaptation de la filière agricole		
2) Augmenter la réalisation de bilan carbone agricole sur le territoire		
⇒ Mettre en avant l'intérêt de la réalisation de bilan carbone par les exploitants agricoles ⇒ Faire le lien avec la stratégie agricole du 9 novembre 2023 avec un portage par la Chambre d'Agriculture de l'Isère (CA 38)	 Selon projet	
	 Chargée de mission agriculture	
	Aides et subventions :  À définir	
 Porteurs : CA38 / CCO : coordination	 Partenaires : Agriculteurs	 Cibles : Agriculteurs
 2026-2032		

III.C – Accompagner l'adaptation de la filière agricole

3) Accompagner le développement des productions biosourcées autres qu'alimentaire (textile, construction, etc.)



⇒ Faire un état des lieux des productions existantes et les mettre en avant ; ⇒ Promouvoir les productions biosourcées ; ⇒ Faciliter l'installation de producteurs de produits biosourcés en accord avec l'environnement.			 Selon projet
			 Chargée de mission agriculture
			 Aides et subventions : À définir
 Porteurs : CA38 / CCO : coordination	 Partenaires : Agriculteurs	 Cibles : Grand public	
 2026-2032			



IV. Développement des énergies renouvelables



Axe IV – Développement des énergies renouvelables



IV.A – Favoriser le développement des ENR sur le territoire (solaire, bois énergie, géothermie)

Action n°11 – Favoriser le développement des ENR sur le territoire (solaire, bois énergie, géothermie)

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Multiplier la production d'électricité photovoltaïque par 28,7 par rapport à 2023
- Multiplier la production de chaleur solaire thermique par 26,5 par rapport à 2023
- Favoriser la consommation d'énergies renouvelables
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer la qualité de l'air

 Contribue à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques	 13,3 GWh produits (solaire photovoltaïque) 7,7 GWh produits (solaire thermique) 1,3 GWh produits (chaleur environnementale)	 Pas de gain adaptation et stockage carbone
--	--	--

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission énergies renouvelables

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

SCoT
SRADDET
Etat : Programmation pluriannuelles de l'énergie (PPE)

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°5 : Développer l'habitat performant et permanent ainsi que les bâtiments publics efficaces

INDICATEURS



Puissance photovoltaïque installée sur le patrimoine public (kWc)
Nombre d'études réalisées
Nombre de réunions avec les gestionnaires de réseaux

Autres documents :

SCoT - PAS - Axe 1 - Orientation 2 - Objectifs 1 à 3 + DOO - Axe 1 - Orientation 2

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Développer et soutenir la production solaire photovoltaïque et thermique
- 2) Améliorer les connaissances sur la géothermie et autres sources de production d'énergie
- 3) S'assurer du développement coordonné des réseaux énergétiques du territoire auprès des partenaires techniques

IV.A – Favoriser le développement des ENR sur le territoire (solaire, bois énergie, géothermie)

1) Développer et soutenir la production solaire photovoltaïque et thermique



1) Faciliter le développement du solaire sur le patrimoine public :

- ⇒ Développer les projets solaires sur les bâtiments publics dont une note d'opportunité a été réalisée lors de l'étude technico-économique de la filière solaire (2024) ;
- ⇒ Promouvoir l'autoconsommation collective avec une alimentation par les bâtiments publics vers les bâtiments privés ;
- ⇒ Réfléchir collectivement : mutualiser les équipements et effectuer des commandes groupées sur le photovoltaïque ;
- ⇒ Réfléchir sur la création de fermes solaires sur les zones déjà artificialisées en cohérence avec la Loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de manière préférentielle sur les bâtiments.



Selon projet



Chargée de mission
énergies renouvelables

2) Faciliter le développement du solaire sur le patrimoine privé :

- ⇒ Accélérer l'investissement des particuliers et des socio-professionnels du territoire pour l'installation de panneaux solaires
- ⇒ Communiquer sur l'obligation des ombrières solaires
- ⇒ Étudier l'apport possible du stockage virtuel d'électricité pour augmenter l'installation de panneaux solaires
- ⇒ Faciliter l'accès aux kits solaires
- ⇒ Communiquer sur l'intérêt d'utiliser le cadastre solaire de l'Oisans (en ligne sur le site de la CCO) et le promouvoir



Aides et subventions :

Certificats d'Économie
d'Énergie (CEE)



Porteurs :

Communes /
coordination

CCO :



Partenaires :

CCI, AGEDEN



Cibles :

Communes, grand public



2026-2032

IV.A – Favoriser le développement des ENR sur le territoire (solaire, bois énergie, géothermie)

2) Améliorer les connaissances sur la géothermie et autres sources de production d'énergie



Améliorer les connaissances sur la mise en œuvre d'autres sources d'énergies renouvelables et leurs possibilités de développement en Oisans avec un focus sur :

- La géothermie
- Le potentiel hydroélectrique

En prenant en compte les impacts environnementaux de ces techniques ainsi que les effets du changement climatique sur les milieux.



selon projet



Chargée de mission
énergies en appui



Aides et subventions :

à définir



Porteurs :

Selon projet



Partenaires :

AGEDEN, TE38



Cibles :

Communes



2026-2032

IV.A – Favoriser le développement des ENR sur le territoire (solaire, bois énergie, géothermie)

3) S'assurer du développement coordonné des réseaux énergétiques du territoire auprès des partenaires techniques



⇒ Continuer à convier les gestionnaires des réseaux énergétiques aux instances de travail du PCAET (COTECH et COPIL) ⇒ Demander un état des lieux du réseau de manière périodique (bilan mi-parcours et bilan final) aux gestionnaires de réseaux (ENEDIS, RTE) pour s'assurer des capacités du réseau et de son entretien notamment face aux effets du changement climatique.		 selon projet
		 Chargée de mission PCAET
		 Aides et subventions : Non concerné
 Porteurs : CCO (coordination)	 Partenaires : ENEDIS, RTE	 Cibles : Communes
 2026-2032		

Action n°12 – Accompagner les collectivités au déploiement des réseaux de chaleur bois et ENR&R

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Augmenter la consommation de bois-énergie de 3% par rapport à 2023
- Augmenter la production d'énergies renouvelables
- Favoriser la consommation d'énergies renouvelables
- Diminuer les émissions de GES

 Contribue à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques	 9,6 GWh produits (bois-énergie)	 Pas de gain adaptation et stockage carbone
--	---	---

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargées de mission énergies et PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

SCoT
Zonages communaux des ZAENR

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°14 Développer l'engagement des collectivités du territoire vers une démarche d'exemplarité

INDICATEURS



Part des communes du territoire bénéficiant d'un accompagnement (%)
Linéaire de réseau de chaleur (mètres)
Puissance des réseaux de chaleur installés

Autres documents :

Bilan annuel de l'AGEDEN

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Poursuivre l'accompagnement technique des collectivités par l'AGEDEN
- 2) Développer les réseaux de chaleur et réseaux techniques biomasse approvisionnés localement

IV.B – Accompagner les collectivités au déploiement des réseaux de chaleur bois et ENR&R

1) Poursuivre l'accompagnement technique des collectivités par l'AGEDEN



Soutenir et améliorer l'accompagnement technique des communes			 selon la convention AGEDEN
⇒ Faciliter l'accompagnement technique des communes via la convention entre la CCO et l'AGEDEN ⇒ Renforcer la collaboration entre l'AGEDEN et les communes en ciblant les projets les plus opérationnels et rentables économiquement.			 Chargée de mission énergies
			 <u>Aides et subventions :</u> À définir
 Porteurs : CCO	 Partenaires : Communes, AGEDEN	 Cibles : Communes / particuliers	
 2026-2032			

IV.B – Accompagner les collectivités au déploiement des réseaux de chaleur bois et ENR&R

2) Développer les réseaux de chaleur et réseaux techniques biomasse approvisionnés localement



Favoriser le développement des réseaux de chaleur		 Selon projet
⇒ Amplifier le travail de mise en valeur des réseaux de chaleur bois sur le territoire (travail en cours avec le Département et l'AGEDEN) ; ⇒ Travailler collectivement sur des groupements de commande possibles (maintenance, achats de combustibles, etc.) ⇒ Suivre l'efficacité du réseau de chaleur mis en œuvre sur la commune du Bourg-d'Oisans et communiquer auprès des communes		 Chargée de mission PCAET et réseau de chaleur
		<u>Aides et subventions :</u> France Chaleur Urbaine : Promouvoir mes réseaux de chaleur et multiplier les raccordements (outils de gestion)  ADEME : Aider à l'installation de production de chaleur biomasse/bois
 Porteurs : CCO et communes	 Partenaires : Département, ADEME (Fond Chaleur), ADEME	 Cibles : Communes, privés
 2026-2032		



V. Transversalité - Démarche globale et partenariale



Action n°13 – Animer, co-piloter et évaluer le PCAET

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Coordonner les actions sur le territoire
- Animer le PCAET
- Suivre la mise en œuvre du PCAET



Pas de gain direct



Pas d'économie directe



Conditionne les actions pour faciliter l'adaptation du territoire

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Programmes cités précédemment

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

Toutes



INDICATEURS

Nombre d'actions engagées
Nombre de réunions des instances PCAET

Autres documents :

Suivi des indicateurs du PCAET

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Assurer la mise en œuvre et le suivi du PCAET
- 2) Assurer la réalisation à mi-parcours du PCAET

V.A – Animer, co-piloter et évaluer le PCAET

1) Assurer la mise en œuvre et le suivi du PCAET



1) Pilotage et coordination du PCAET

⇒ Animer, co-piloter, suivre et mettre à jour le plan d'actions du PCAET



Inhérent au poste de chargée de mission



Chargée de mission PCAET

2) Suivi et évaluation du PCAET

⇒ Évaluer les actions réalisées et déterminer celles qui n'ont pas pu être faites

⇒ Favoriser des temps d'échanges (minimum 1 fois par an) dans le cadre d'une instance de type « Forum PCAET » pour communiquer sur l'avancement du PCAET ainsi que pour favoriser le partage des bonnes pratiques à l'échelle du territoire.



Aides et subventions :

Fonds vert



Porteurs :

CCO : CODIR



Partenaires :

Ensemble des porteurs et partenaires du PCAET



Cibles : tous



Suivi 2026-2032

Bilan à mi-parcours 2029, bilan final

Action n°14 – Développer l'engagement des collectivités du territoire vers une démarche d'exemplarité

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire les consommations d'énergie du secteur tertiaire de 14% par rapport à 2023
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire de 27% par rapport à 2023
- Augmenter la quantité des déchets alimentaires collectée
- S'assurer de la qualité de l'air intérieur

 4 ktCO2e évitées	 24 GWh économisés	 Pas de gain adaptation et stockage carbone
--	---	---

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Plan de transition de la collectivité
Stratégie Nationale Bas carbone
SRADDET

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°5 : Développer l'habitat performant et permanent ainsi que les bâtiments publics efficaces
N°8 : Favoriser la sobriété des usages et le développement d'une économie circulaire

INDICATEURS



Indicateurs du Bilan GES interne à la CCO
Émissions de GES de la CCO à n+3
Nombre d'actions d'exemplarité engagées/terminées
Nombre de DPE par classe sur bâtiments communaux

Autres documents :

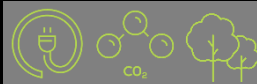
Indicateurs de suivi du plan de transition

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- 1) Exemplarité de la CCO, notamment par la mise en œuvre du plan de transition (à la suite du bilan carbone®)
- 2) Accompagner les communes sur les sujets de la transition énergétique et faciliter l'exemplarité du patrimoine public

V.B – Développer l'engagement des collectivités du territoire vers une démarche d'exemplarité

1) Exemplarité de la collectivité



Mettre en œuvre les actions du plan de transition qui fait suite au bilan carbone de la CCO et des actions d'exemplarité

- ⇒ Poursuivre et améliorer la gestion des déchets (collecte, traitement...)
- ⇒ Diminuer l'impact carbone des déplacements professionnels et des visiteurs (covoiturage / togetzer / mov'ici)
- ⇒ Poursuivre l'établissement d'un budget vert
- ⇒ Favoriser la commande publique durable
- ⇒ Travailler sur les déplacements optimisés des collectes
- ⇒ Mettre en œuvre les paniers garnis de produits locaux
- ⇒ Augmenter la communication et la sensibilisation sur le tri des déchets
- ⇒ Étudier l'utilisation de la traction animale (nettoyage, collecte...)
- ⇒ Réaliser des campagnes de mesure pour s'assurer de la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics (ERP, locaux de travail...)
- ⇒ Réfléchir à la possibilité de s'engager dans une démarche TETE – Territoire Engagé pour la Transition Écologique.



Selon projet



Les services de la CCO



Aides et subventions :

À définir



Porteurs :

CCO : CODIR

Chef-fe-s de service / agents



Partenaires :

Communes, Elus



Cibles :

Tous



2026-2032

V.B – Développer l'engagement des collectivités du territoire vers une démarche d'exemplarité

2) Accompagner les communes sur les sujets de la transition énergétique et faciliter l'exemplarité du patrimoine public



Mettre en œuvre des actions permettant l'exemplarité des collectivités

- ⇒ Établir un plan pluri-annuel pour avoir un programme de rénovation globale des bâtiments les plus consommateurs d'énergie ;
- ⇒ Promouvoir la végétalisation des villes et villages (cours d'école) pour créer des îlots de fraîcheur ;
- ⇒ Promouvoir l'exemplarité des bâtiments publics (réalisation de DPE, suivi de la consommation) ;
- ⇒ Réaliser un Diagnostic sur tous les bâtiments existants pour prioriser les travaux ;
- ⇒ Accompagner les communes à la rédaction de clauses sociales (déjà existant) et ajouter les clauses environnementales dans les marchés publics de manière systématique ;
- ⇒ Sensibiliser les élus sur les conséquences du brûlage des déchets verts et les risques associés énergétique, émissions de GES, production solaire... ;
- ⇒ Étudier les actions à réaliser/à étudier avant de construire un nouveau bâtiment (utilisation eau de pluie, production solaire, utilisation du bois...) ;
- ⇒ Rappeler l'obligation d'entretien des haies et des bords de route afin d'assurer la sécurité des personnes.



Selon projet



Chargée de mission énergies



Aides et subventions :

À définir



Porteurs :

Communes

CCO : coordination



Partenaires :

AGEDEN, TE38



Cibles :

Les communes, le grand public



2026-2032

Action n°15 – Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche climat, air et énergie

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Pérenniser, développer les partenariats avec les acteurs locaux
- Réduire les consommations d'énergie des activités économiques (tertiaire et industrielle) de 9% par rapport à 2023
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des activités économiques (tertiaire et industrielle) de 18% par rapport à 2023

 4 ktCO₂e évitées (tertiaire) 28 ktCO₂e évitées (industrie)	 24 GWh économisés (tertiaire) 37 GWh économisés (industrie)	 Pas de gain adaptation et stockage carbone
---	--	---

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage
Mobilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de missions PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

SRADDET
Stratégie Nationale Bas Carbone

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°11 – Favoriser le développement des ENR sur le territoire (solaire, bois énergie, géothermie)

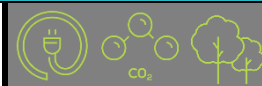
 INDICATEURS Nombre de fiches proposées Nombre de partenaires engagés	Autres documents : SCoT
--	---

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

Pérenniser, développer les partenariats avec les acteurs locaux

V.C – Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche climat, air et énergie

Pérenniser, développer les partenariats avec les acteurs locaux



- ⇒ Coordonner une action globale auprès des grands hébergeurs du territoire (type Odalys par exemple) pour mettre en place des actions de récupération des restes alimentaires au profit d'associations caritatives, récupération de mobilier, de vêtements, de couvertures...
- ⇒ Être associé aux travaux de FERROGLOBE concernant la mise en œuvre d'un projet de récupération de chaleur fatale pour alimenter des bâtiments publics voire privés ;
- ⇒ Voir l'évolution des émissions de GES de FERROGLOBE suite à la mise en œuvre de leur plan d'actions de réduction ;
- ⇒ Etudier un partenariat avec SATA Group pour mener des actions de préservation et de création de biodiversité (plantation, mise en défens de zone humide...) ;
- ⇒ Etudier avec SATA Group les actions possibles pour la diminution des consommations énergétiques et le développement d'énergies renouvelables ;
- ⇒ Promouvoir les partenariats avec d'autres entreprises du territoire.



Selon projet



Chargées de mission
énergies et PCAET

Chargé de mission
développement
économique



Aides et subventions :

À définir

Porteurs :



Industriels, entreprises du
territoire

CCO : coordination



Partenaires :

Entreprises du territoire



Cibles :

Grand public



2026-2032